

## P. 12 DOSSIER Algues Vertes

LES AGRICULTEURS ENGAGÉS  
CONTRE LES FUITES D'AZOTES

[www.chambres-agriculture-bretagne.fr](http://www.chambres-agriculture-bretagne.fr)







**Edwige Kerboriou,**  
Vice-présidente  
de la Chambre  
d'agriculture  
de Bretagne

# Un nouveau plan Baies Algues Vertes

La pression juridique et médiatique fragilise la concertation et la confiance que nous privilégions pour l'atteinte des objectifs de réduction des fuites d'azote. L'engagement des agriculteurs a été souligné par la Cour des comptes en 2021, soyons fiers des résultats obtenus. Nous travaillons sur du temps long pour mesurer les effets des actions, mais hélas la réponse apportée a été la réglementation.. Notre rôle en tant que Chambre d'agriculture est d'accompagner les agriculteurs, avec des solutions adaptées à chaque système. Nous resterons à vos côtés. L'agriculture doit être reconnue pour ses effets positifs sur l'économie, l'environnement et la vitalité des territoires. La Bretagne a cette chance d'être restée une terre d'élevage, sachons la préserver, c'est notre avenir.

Je vous souhaite une bonne lecture du dossier de ce mag dédié à cette problématique.

## L'AGENDA



Plus d'infos sur  
[chambres-agriculture-bretagne.fr](http://chambres-agriculture-bretagne.fr)

### # FORUM DES CIRCUITS COURTS

- Le 13 juin, à Pluvigner (56)
- Les 14 et 15 juin Web-conférences

### # MATINALES CULTURES

- Le 15 juin,  
à la station expérimentale  
de Kerguéhennec

### # PORTES OUVERTES INNOV'ACTION

- Les 20, 21 et 22 juin,  
dans toute la Bretagne



#### le mag des agricultrices et des agriculteurs de Bretagne

Rue Maurice Le Lannou CS 14226, 35042 RENNES  
le-mag@bretagne.chambagri.fr

**Président de la publication :** André Sergent

**Directeur de la publication :** Sébastien Giraudeau

**Rédacteur en chef :** Roger Hérisset

**Comité de rédaction :** Anne Audoin, Sophie Bégot, Anne-Thérèse Bilot, Olivier Carvin, Sébastien Clozel, Karen Courtes, Charles David, Émilie Dumerat, Denis Follet, Fanny Hanser, Gabrielle Joly, Régis Le Carlier, Laetitia Le Moan, Stéphanie Montagne, Lise Ponchant, Véronique Taleb, Claire Vételé et Claire Walbecque

**Assistants diffusion :** Valérie Alix, Myriam Corbel, Marion Dutrançois, Anne Estebanez, Céline Jubault, Estelle Perotteau, Élodie Robert

**Conception :** Chambres d'agriculture

**Composition et montage :** Studio Paysan Breton

**Photographie et dessin :** tous droits réservés Chambres d'agriculture de Bretagne sauf précision, photo de couverture Sylvain Ballu pour le CEVA

**Impression Couverture :** Publitrégor Lannion (22)

**Impression du cahier et façonnage :** Imprimerie Impram Cavan (22)

Cahier Imprimé sur du papier produit en Allemagne à partir de 65 % de fibres recyclées. Ce papier fourni par UPM sous le numéro FI/011/001 est porteur de l'écolabel européen. Eutrophisation : 0,003 kg/tonne. Papier Certifié PEFC / 10-31-3502





# Les agriculteurs engagés contre les fuites d'azote

La qualité de l'eau en Bretagne n'est pas une question nouvelle. La profession agricole s'est investie depuis le début des programmes d'actions, dans les années 90, pour une réduction des fuites d'azotes. Retour sur des actions déployées sur les territoires de lutte contre les algues vertes.

Pilotage du dossier  
Yves Le Troquer et Marek Duputel

Crédit : Sylvain Balu, CEVA



## Les agriculteurs en action

### Des résultats ont été obtenus...

La profession agricole s'est investie dès le début des programmes d'actions dans les années 90 pour réduire la prolifération des algues vertes en Bretagne.

La persistance de la prolifération d'algues vertes compromet le respect de la directive-cadre sur l'eau imposant l'atteinte d'un bon état des masses d'eau côtières. Depuis plusieurs années, se mettent en place des programmes d'action, associant représentants des exploitants agricoles, collectivités territoriales, scientifiques, services de l'État et autres acteurs des territoires. Ces plans de lutte contre les algues vertes visent à réduire les fuites d'azote, principalement d'origine agricole. Ils comprennent aussi un volet curatif de collecte des algues échouées et un volet amélioration des connaissances pour appréhender la complexité de la problématique.

#### TENDANCE À LA BAISSÉ DES ÉCHOUAGES

L'évaluation de la politique de lutte contre la prolifération des algues vertes

réalisée en 2021 par la Cour des comptes révèle « une légère tendance globale à la baisse des surfaces d'échouages et des tonnages collectés d'algues depuis 2007 » dans les huit baies concernées. Elle indique néanmoins que ces données doivent être analysées « avec prudence ». En effet, le niveau des échouages varie annuellement selon les conditions météorologiques

et l'importance du stock d'algues de reconduction en fin d'hiver. Des travaux scientifiques ont montré qu'une action sur l'azote d'origine agricole permet d'agir sur le phénomène. Depuis 2010, des objectifs de réduction de concentration ou flux d'azote en sortie de baie ont été fixés pour chacune d'entre elles. Les programmes d'actions ont été élaborés pour contribuer à l'atteinte de ces valeurs cibles.

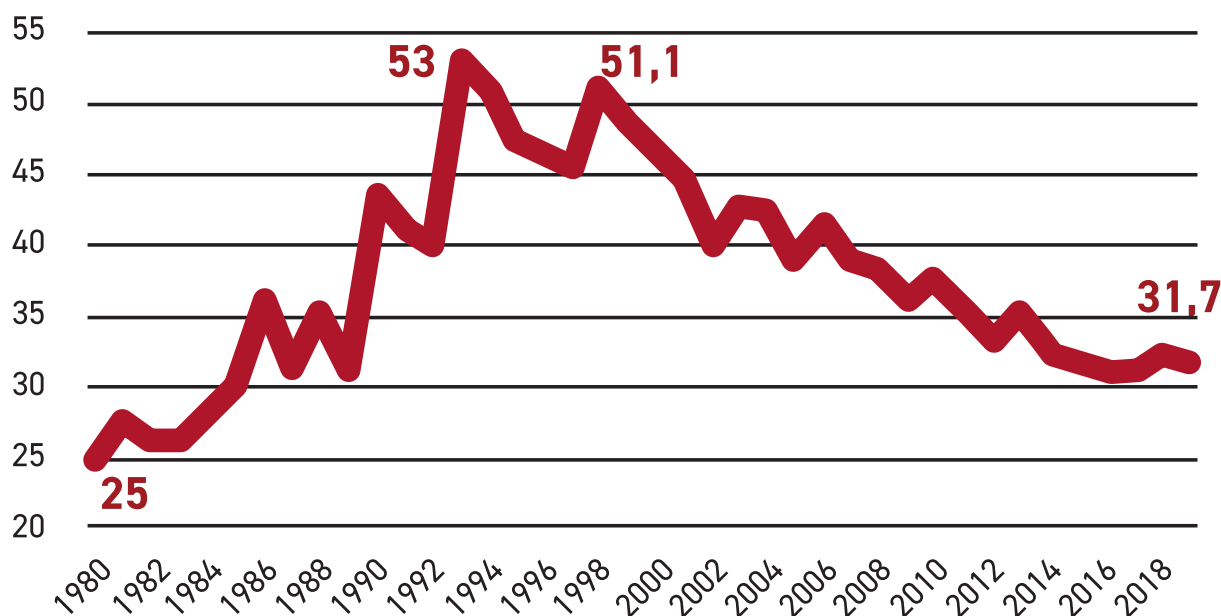
# 42 %

**c'est la réduction des concentrations en nitrates des cours d'eau des baies algues vertes sur 19 ans**

#### BAISSE INSUFFISANTE DE LA CONCENTRATION EN NITRATES

Les premières actions mises en place à la fin des années 90 se sont accompagnées d'une baisse de la concentration des cours d'eau en nitrates: -42 % sur 19 ans. Six des huit baies ont réussi à descendre au-dessous des 35 mg/l de nitrates en 2019. Au fil des années, les marges de progrès se réduisent. L'évolution des systèmes de production et l'aménagement des interfaces doivent donc s'affiner. En ce sens, les programmes d'actions de lutte contre la prolifération des algues vertes ont été renforcés sur les huit « baies algues vertes » pour la période 2022-2027.

Graphique : Évolution des concentrations moyennes de nitrates dans les rivières bretonnes depuis 1980 (mg/l) - percentile 90 moyen



Source : Dreal Bretagne

**Dominique Loubère**

dominique.loubere@bretagne.chambagri.fr



**POUR ALLER PLUS LOIN**

**Cour des comptes : Rapport public de l'évaluation de la politique publique de lutte contre la prolifération des algues vertes en Bretagne :**

<https://www.ccomptes.fr>



## Couverts végétaux

### Les chantiers de semis précoces

Les semis de couverts végétaux présentent un réel intérêt agro-environnemental. Afin d'optimiser ses bénéfices, il est pertinent de semer le couvert le plus tôt possible après la moisson.

Les cultures intermédiaires peuvent avoir de multiples impacts sur les systèmes de cultures. Une bonne gestion des couverts permettra notamment d'améliorer l'autonomie en azote du système tout en limitant les fuites d'azote. Une bonne implantation permettra également une structuration du sol et une limitation du salissement de la parcelle.

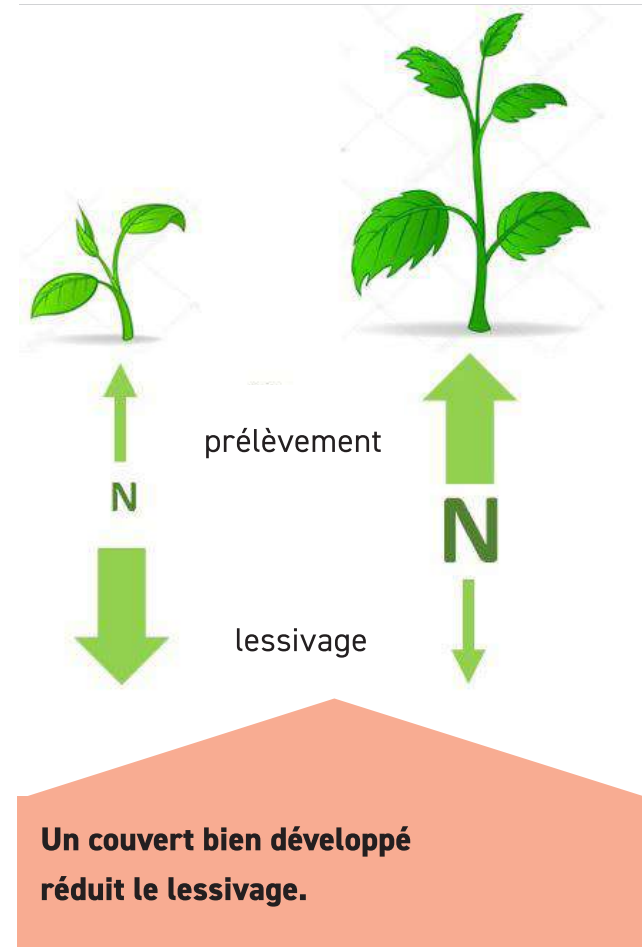
#### SEMER TÔT POUR PIÉGER L'AZOTE

Planter précocement les couverts peut se révéler très intéressant. Des essais réalisés en Bretagne montrent qu'un semis avancé de début septembre à la mi-août permettrait une diminution moyenne des pertes en nitrate de 20 kg N/ha. Les résultats d'économie en azote sont fonction des années climatiques mais la tendance est là. Un semis précoce (dans de bonnes conditions d'implanta-

tion) permet un démarrage rapide du couvert, une production de biomasse accrue et les avantages agronomiques associés.

#### CHANTIERS COLLECTIFS DE SEMIS PRÉCOCES

L'importante charge de travail des exploitants après les moissons complexifie l'implantation précoce de couverts végétaux. Afin de pallier cette problématique, il est possible de déléguer le semis à des structures de travaux agricoles (ETA et Cuma). Un dispositif de chantiers collectifs de semis précoces de couverts végétaux a ainsi été mis en place sur les baies algues vertes bretonnes. En 2021, 77 ETA et Cuma se sont ainsi engagées pour semer précocement près de 11 400 ha de couverts végétaux : soit 10 % de la SAU des baies algues vertes.



Depuis 2023, les chantiers collectifs se sont élargis. Le dispositif intègre dorénavant des travaux associés aux pratiques de fertilisation et à l'entretien des zones humides et bandes enherbées proches des cours d'eau. Près de 3 500 exploitations agricoles sur les huit baies algues vertes ont dorénavant accès à ce dispositif.

**Marek Duputel**

marek.duputel@bretagne.chambagri.fr

Une parcelle de couverts végétaux semée de façon précoce.





## Outil Etap'N

# Pour adapter sa fertilisation

Etap'N est mise en œuvre sur les bassins de l'Horn et du Guilec pour contribuer au pilotage de la fertilisation et à la réduction du phénomène de lessivage des nitrates.

Etap'N propose aux légumiers des analyses de sol couplées à des conseils individualisés pour une préconisation des apports au plus près des besoins des cultures. À chaque début de campagne, les agriculteurs se voient proposer trois analyses de la teneur en azote de leurs parcelles. « Les exploitants ont le choix des cultures et des stades », précise Gérard Yven. « Une fois le prélèvement de terre réalisé, ils reçoivent le résultat brut de leur analyse dans un délai de 5 jours. Puis ils disposent d'un conseil personnalisé de la Chambre d'agriculture dans les 10 jours pour savoir si un apport d'azote est nécessaire ».

### UN CONSEIL EFFICACE ET PERSONNALISÉ

Depuis 2013, environ 300 agriculteurs y ont chaque année recours, soit plus de 80 % de la SAU du territoire. Etap'N a d'ailleurs été étendue aux bassins versants du Nord-Finistère puis aux Côtes d'Armor. « Il y a 20-30 ans, il y avait surtout du chou-fleur, de l'artichaut, de l'échalote et de la pomme de terre primeur. Depuis, les cultures se sont beaucoup diversifiées, les rotations aussi, et il faut des conseils plus individualisés, ce que permet Etap'N. » Pour Gérard Yven: « Grâce aux milliers de conseils enregistrés, nous avons pu mener en toute légitimité un travail afin d'affiner les grilles de fertilisation du GREN, reconues par l'administration pour calculer les doses prévisionnelles d'azote, et les étendre à de nouvelles cultures. Nous allons ainsi pouvoir diffuser des conseils de fertilisation, applicables à l'ensemble des zones légumières bretonnes ».

### Yves Le Troquer

yves.letroquer@bretagne.chambagri.fr



Les analyses de sol font partie de la démarche Etap'N.



### POUR EN SAVOIR PLUS

La documentation du Syndicat mixte de l'Horn et des Chambres d'agriculture de Bretagne sur la valorisation des conseils Etap'N :

<https://smhorn.fr>

## Un apport au plus près des besoins



### Il a dit

**Gérard Yven**

Légumier, membre associé de la Chambre d'agriculture du Finistère et co-président du territoire Saint-Pol-Morlaix

« On est à la croisée des chemins! Le monde agricole veut avancer sur le dossier de la qualité de l'eau. Mais il en a assez d'être sans cesse mis à l'index. Suite à la publication du rapport de la Cour des comptes sur la gestion du dossier des algues vertes, il est aisé de stigmatiser le monde agricole, mais si on veut continuer à mobiliser les agriculteurs, il faut parler en toute objectivité. L'agriculture fait des efforts depuis des années et le taux de nitrates baisse. Mais il faut aussi compter avec le temps de réponse du milieu. »



## Aménagement parcellaire

# Améliorer son parcellaire avec les échanges amiables

Regrouper le foncier est indispensable pour changer son système de production, avoir plus de surfaces accessibles et mieux valoriser les effluents d'élevage. La plupart des baies ont mis en œuvre des actions sur le regroupement parcellaire, pilotées par les Chambres d'agriculture.

De nombreux groupes ont été accompagnés à l'échelle de la commune, pour répondre à la demande d'agriculteurs intéressés ou grâce à l'existence d'une réserve foncière. Il s'agit de démarches volontaires qui se concluent par la mise en place d'échanges de parcelles en propriété mais aussi parfois en jouissance.



Pour réduire le coût des échanges, il existe des financements (Bassin Versant, Région, Conseil départemental et Chambres d'agriculture).

### UNE DÉMARCHE VOLONTAIRE

Les agriculteurs se réunissent autour d'une cartographie des parcellaires. Il est nécessaire de prendre le temps d'imaginer plusieurs scénarios d'échange. Il n'existe

pas toujours de solutions pour échanger à deux mais, en associant d'autres exploitants, les possibilités d'échanges sont souvent plus nombreuses.

Pour aboutir à un accord, tout le monde

doit se considérer comme gagnant, ce qui ne veut pas toujours dire échanger à surface égale. On peut accepter de perdre un peu de surface pour gagner en surface pâturable ou pour rapprocher des parcelles éloignées, ce qui peut être plus rentable.

L'animation de ces groupes et les formalités nécessaires sont réalisées par les conseillers aménagement des Chambres d'agriculture.



### Il a dit

**Frédéric Mercier**

producteur de bovins, porcs et légumes à Guiclan (29)

« Je cherchais comment récupérer des parcelles à côté de mon étable. Ces surfaces étaient travaillées par un exploitant dont le siège est à 6 km et je n'avais pas de parcelles à lui proposer. Le Bassin versant algues vertes de l'Horn disposait d'une réserve foncière. Le voisin a pu en bénéficier en cédant les parcelles qui m'intéressaient. J'ai donné en contrepartie à la Safer des îlots éloignés de chez moi. Les Chambres d'agriculture de Bretagne ont bâti le dossier d'échange. Même avec les frais de notaire, le coût de l'opération est resté réduit. Ma surface pâturable a augmenté de 8 ha et 5 îlots ont été regroupés. J'ai réduit mes apports minéraux, diversifié mes assolements et un talus a été déplacé pour protéger une zone humide. Les surfaces que j'ai cédées ont de nouveau changé de main. La réserve de 8 ha a ainsi permis l'échange de 36 ha pour le bénéfice de 7 exploitations. »

**Jérôme Vacquet**

jerome.vacquet@bretagne.chambagri.fr



Des opérations identiques se sont déroulées dans plusieurs des baies algues vertes.

### Valérie Danielou

valerie.danielou@bretagne.chambagri.fr



### CONTACTS

• Anse du Quillimadec :  
mathilde.cochet@bretagne.chambagri.fr

• Baie de l'Horn et Baie de la Lieue de Grève-Douron :  
jerome.vacquet@bretagne.chambagri.fr

• Baie de Saint-Brieuc :  
valerie.danielou@bretagne.chambagri.fr

• Baie de la Fresnaye :  
aurore.blaire@bretagne.chambagri.fr



## Zones soumises à contraintes environnementales

### Un renforcement du réglementaire

Prolongés jusqu'en 2027, les plans de lutte contre la prolifération des algues vertes connaissent un renforcement réglementaire, et sont dotés de dispositifs d'accompagnements spécifiques.

Si les efforts consentis par la profession agricole depuis les premiers programmes d'actions ont participé à la réduction des concentrations en nitrates, les récentes évaluations des plans de lutte contre la prolifération des algues vertes mettent en avant la nécessité de renforcer les moyens d'action de l'État sur le volet réglementaire, la cohérence des politiques publiques et leur volet financier.

Chacune des huit baies algues vertes est dorénavant concernée par un programme d'actions ZSCE

– zones soumises à contraintes environnementales –, encadré par un arrêté préfectoral. Chaque programme comprend plusieurs mesures regroupées en 4 volets: gestion de la fertilisation, couverture des sols, gestion des prairies et protection des zones humides et cours d'eau.

De 2023 à 2025, la mise en œuvre des volets se fait de façon volontaire. Pour les agriculteurs qui ne se seraient pas engagés ou qui ne justifieraient pas

d'engagement suffisant, les mesures deviendraient obligatoires à compter de 2025.

Chaque agriculteur concerné par au moins une mesure recevra début 2023 un courrier de la DDTM lui indiquant son positionnement sur chacun des volets du programme d'action ZSCE, et le cas échéant, les démarches qu'il devra entreprendre pour un retour à la conformité. L'élaboration des plans d'actions à l'échelle des exploitations est prise en charge par les programmes d'action de lutte contre les algues vertes.

# 2025

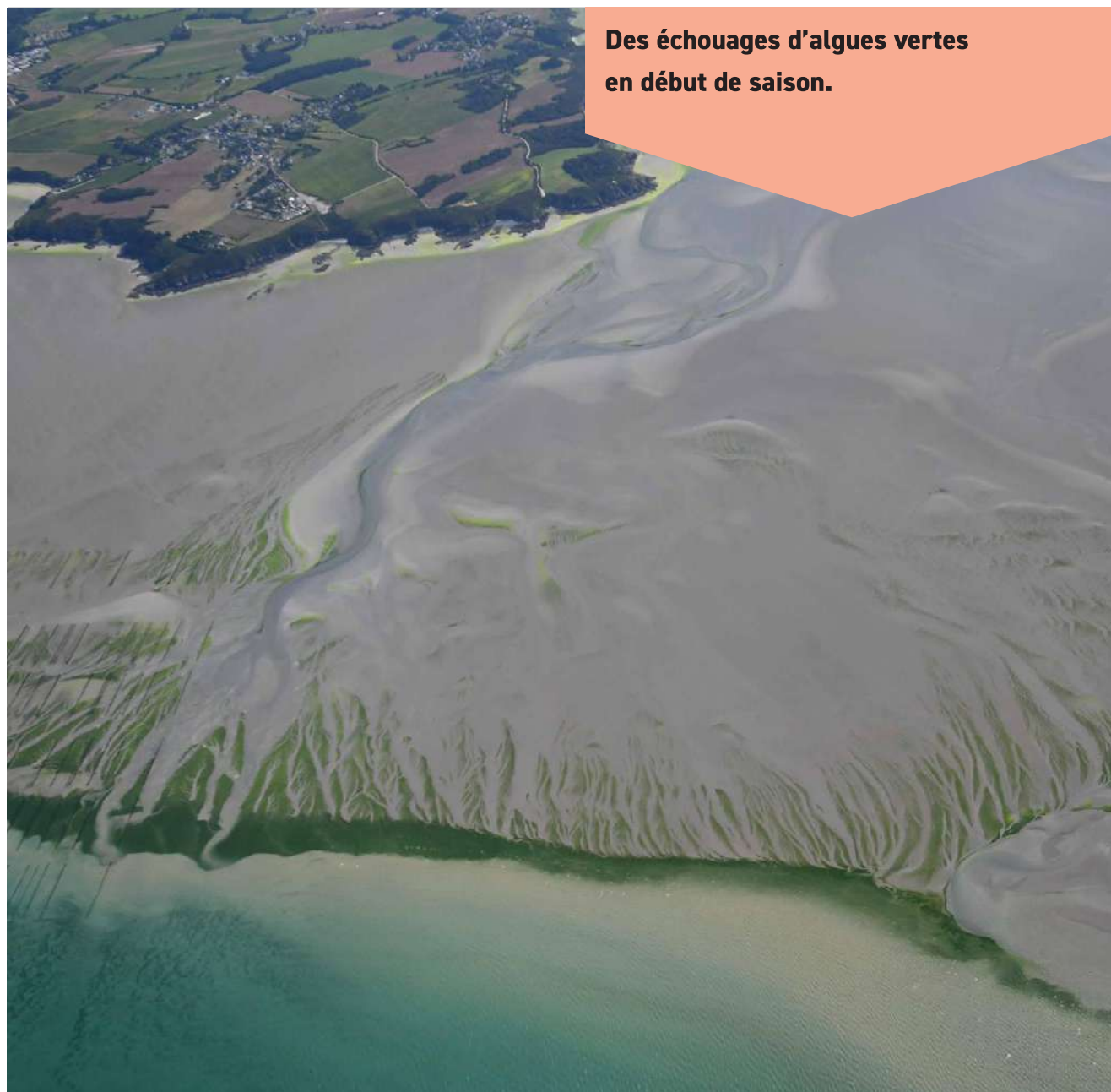
année à partir de laquelle les exploitations en baies algues vertes devront justifier d'un respect des mesures ZSCE

#### UNE RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT

Il est possible pour les agriculteurs de se positionner sur des mesures dites de substitution aux mesures des programmes d'action ZSCE. Ainsi une exploitation inscrite dans une démarche type Paiement pour services environnementaux (PSE), MAEC (Algues vertes, Herbivores, Biodiversité) pourra, dès lors qu'elle respecte ses engagements, avoir une reconnaissance d'équivalence pour tout ou partie des mesures ZSCE. Les agriculteurs des Baies Lieue de Grève et Douron engagés dans le dispositif « Boucle vertueuse » auront cette reconnaissance.

#### Dominique Loubère

dominique.loubere@bretagne.chambagri.fr



Des échouages d'algues vertes en début de saison.



#### RÉGLEMENTATION

##### Les arrêtés ZSCE :

• Côtes-d'Armor

<https://www.cotes-darmor.gouv.fr/>

• Finistère

<https://www.finistere.gouv.fr/>

Crédit : Sylvain Balu, CEVA